



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

Demande de titre Maître Artisan ou Maître Artisan en Métier d'Art

➤ Métier pour lequel le titre est demandé

Métier (préciser le libellé) :

**Vous souhaitez obtenir
le titre de Maître Artisan
ou Maître Artisan en Métier d'art**
(cocher le titre souhaité).



Maître Artisan



Maître Artisan en métier d'Art

Métiers d'art listés par
l'[arrêté du 24/12/2015](#)

➤ Renseignements concernant le demandeur

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Joindre un justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport...)

Dirigeant Conjoint collaborateur Conjoint associé Associé

Titres et Diplômes obtenus dans le métier :

➤ Renseignements concernant l'entreprise

Entreprise individuelle

Société

N° SIREN :

N° téléphone :

Courriel :

Site internet :

Dénomination (si société) :

Adresse de l'entreprise :

Activités déclarées (voir votre extrait RNE) :

Date de début d'activité :

Vous avez été dirigeant ou vous êtes dirigeant de plusieurs entreprises artisanales : Oui Non

Si oui, indiquer le N° SIREN de vos autres entreprises :

Le demandeur des déclarations certifie sous sa responsabilité :

- L'exactitude des déclarations portées au présent document et l'authenticité des pièces produites à leur appui
- Qu'il n'a commis aucun manquement à la probité ou à l'honneur pouvant amener un refus d'attribution du titre de Maître Artisan

Date :

Signature :

Merci de joindre les pièces à votre dossier correspondant
à la situation pour laquelle vous formulez une demande de titre

DEMANDE DE TITRE D'UNE FORMATION ÉQUIVALENTE AU BM

Conditions requises et pièces justificatives à joindre au dossier

Attention : pour ce cas toutes les conditions sont cumulatives

➤ 1.

Être inscrit au Registre National des Entreprises - RNE

Extrait d'inscription au RNE (ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Si le dirigeant désigné sur le RNE est une société, joindre les statuts et/ou les PV d'assemblée de celle-ci pour justifier de la nomination

➤ 2.

Être titulaire d'un diplôme équivalent au BM

Le diplôme doit figurer dans la liste suivante ou être homologué au minimum au niveau 5. Il doit aussi correspondre à des connaissances techniques relatives au métier exercé par le demandeur du titre de Maître Artisan ou à un métier connexe.

Brevet de Technicien Supérieur

Diplôme Universitaire de Technologie

Diplômes ou titres d'Ingénieur délivrés conformément aux dispositions de la section II du titre VIII du Code de l'Enseignement Supérieur

Titre « Un des Meilleurs Ouvriers de France » institué par arrêté du 25 mai 1935 du Ministre de l'Education Nationale

➤ 3.

Justifier de deux années de pratique professionnelle

Certificats de travail. (Uniquement si l'inscription au Registre National des Entreprises - RNE est inférieure à deux ans)

➤ 4.

Justifier de compétences gestion

Cocher uniquement une des conditions suivantes

Obtention de l'unité de valeur gestion du Brevet de Maîtrise (BM)

Autre formation en gestion équivalente au brevet de maîtrise

Inscription depuis au moins 8 ans au RNE

➤ 5.

Justifier de compétences psychopédagogie

Cocher uniquement une des conditions suivantes

Formation d'apprentis / alternants / stagiaires de la Formation Professionnelle Continue (annexe à compléter)

Obtention du module « Gestion des ressources humaines et maître d'apprentissage » du Brevet de Maîtrise (ancienne unité de valeur psychopédagogie)

Autre formation en psychopédagogie équivalente au Brevet de Maîtrise

**Merci de joindre les pièces à votre dossier correspondant
à la situation pour laquelle vous formulez une demande de titre**

DEMANDE DE TITRE D'UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Conditions requises et pièces justificatives à joindre au dossier

➤ 1.

Être inscrit au RNE

Extrait d'inscription au RNE (ce document n'est pas à joindre au dossier, il sera établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) justifiant d'au moins 10 ans

Si le dirigeant désigné sur le RNE est une société, joindre les statuts et/ou les PV d'assemblée de celle-ci pour justifier de la nomination

➤ 2.

Justifier de la promotion de l'artisanat ou justifier de la participation à des actions de formation

Justifier de la promotion de l'Artisanat (B1)

Répondre à une ou plusieurs des conditions suivantes

- Titres, prix, certificats, et tout document justifiant le savoir-faire
- Dossier photographique des réalisations
- Dossier de presse Lauréat de concours
- Réalisation de travaux de recherches
- Réalisation d'ouvrages professionnels
- Participation à des manifestations de prestiges (type Elysée) sans animation commerciale

Justifier de la participation à des actions de formation (B2)

Répondre à une ou plusieurs des conditions suivantes

- Formation d'apprentis / alternants / stagiaires de la de la Formation Professionnelle Continue (3 minimum avec réussite à l'examen)
- Participation à des jurys d'examen
- Avoir été formateur
- Certificat de maître d'apprentissage confirmé

PRÉCISIONS SUR LA DÉMARCHE À SUIVRE

1. Compléter le formulaire de demande et joindre les justificatifs selon votre situation
2. Le dossier (formulaire + copie des justificatifs) est à adresser à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale
Copie des contrats
3. Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un avis et transmet le dossier à la Commission Régionale des Qualifications (CRQ)
4. La CRQ statue sur votre demande et vous adresse une notification de sa décision

Bon à savoir

PAGE RÉSERVÉE À LA CMA

Demande reçue complète à la CMA de Pays de la Loire, le

➤ Pièces justificatives présentées

au titre d'une formation équivalente au BM

au titre d'un savoir-faire reconnu

➤ Avis de la CMA Pays de la Loire

Favorable

Ne réunit pas les conditions réglementaires :

Date :

Visa du Président
de la CMA Pays de la Loire

FORMALITÉS D'ENTREPRISES

☎ Un seul contact téléphonique : **3006**

✉ Par mail :

Besoin d'information ?

formalites@artisanatpaysdelaloire.fr

Demande de prestation ?

appuiformalites@artisanatpaysdelaloire.fr



Par téléphone
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30



ou par courriel
du lundi au vendredi